

CHANCELLERIE

Diocèse de Mont-Laurier

435, rue de la Madone
Mont-Laurier (Québec) J9L 1S1
Téléphone : (819) 623-5530
Télécopieur : (819) 623-9523
Courriel : diocese-mont-laurier@lino.com
Site : www.diocese-mont-laurier.org

Pourquoi des indulgences ?

Pourquoi des indulgences ? La question m'a été posée dernièrement par une personne qui me disait : « Le Christ ne nous pardonne-t-il pas tous nos péchés quand nous recevons le sacrement du pardon ? Pourquoi avons-nous besoin des indulgences ? »

Selon le *Petit Larousse*, l'indulgence est la facilité à excuser ou à pardonner les fautes d'autrui. Indulgencier, pardonner, excuser, sont des mots synonymes pour exprimer une même réalité. Cependant, une faute a été commise et exige réparation, sinon il n'y aurait pas de justice.

Supposons un instant que j'ai volé à mon frère sa canne à pêche parce que je me suis rendu compte qu'il ne l'utilisait pas tellement. Cette canne à pêche n'est pas à moi.

Pris de remord, je vais voir mon frère et lui demande pardon d'avoir pris son bien sans le lui demander. Mon frère me répond : « Je te pardonne mais je veux que tu me rendes ma canne à pêche ». Pauvre de moi, comme dirait Sol, un humoriste québécois, j'ai brisé la canne à pêche et je ne l'ai plus. Je t'en achèterai une autre dis-je à mon frère. Il me répond : « Je t'en fais grâce, de toute façon elle n'était plus bien bonne et je ne m'en servais pas souvent ». Mon frère m'a pardonné dans un premier temps et m'a exempté l'achat d'une nouvelle canne à pêche dans un deuxième temps. L'exemption de l'achat de la nouvelle canne à pêche, c'est cela une indulgence. En plus de me pardonner, mon frère a été indulgent envers moi.



Indulgences et sacrement du pardon

Qu'en est-il maintenant de l'indulgence au niveau de la doctrine de l'Église ? La pratique des indulgences dans l'Église est étroitement liée aux effets du sacrement de Pénitence¹.

Tout comme dans l'exemple avec mon frère, cité plus-haut, le pardon de Dieu nous rétablit dans la communion avec Lui mais il reste une peine due au péché, c'est-à-dire que nous devons réparer le tort que nous avons causé. Que ce soit par les souffrances que nous offrons durant notre séjour sur la terre ou en passant par le Purgatoire quand nous mourrons, nous sommes purifiés par le Christ dans l'unité de son Corps qu'est l'Église. Dans la communion des saints, les saints du Ciel, les âmes du Purgatoire et ceux qui sont encore en pèlerinage sur la terre, nous sommes tous unis². Ainsi, la Vierge Marie, les saints et tous ceux qui font la volonté de Dieu ont accumulé un trésor de grâces que l'Église peut utiliser pour aider ceux qui en ont besoin.

¹ Catéchisme de l'Église catholique, Mame-Librairie Éditrice Vaticane, 1992, # 1471.

² Ibid. #1472.

C'est dans ce trésor que l'Église puise abondamment les indulgences pour les distribuer aux membres de l'Église selon certaines conditions³.

« L'indulgence est partielle ou plénière, selon qu'elle libère partiellement ou totalement de la peine temporelle due pour les péchés. »⁴

Indulgence partielle

Le fidèle qui, au moins le cœur contrit, accomplit une action à laquelle est attachée une indulgence partielle, obtient, outre la rémission de peine temporelle que lui vaut son action, une semblable rémission de peine grâce à l'intervention de l'Église.⁵ Elle peut être gagnée plusieurs fois par jour.

Indulgence plénière

Pour l'indulgence plénière il est nécessaire d'accomplir une action à laquelle est attachée l'indulgence et de remplir trois conditions :

- la confession sacramentelle,
- la communion eucharistique,
- la prière selon les intentions du Souverain Pontife.

Il faut de plus que soit exclu tout attachement au péché, même véniel.⁶

Ces trois conditions peuvent être accomplies plusieurs jours avant ou après l'exécution de l'action prescrite. Il suffit d'une seule confession sacramentelle annuelle pour obtenir l'indulgence; la communion et la prière selon les intentions du Souverain Pontife doivent être faites chaque fois qu'on veut gagner l'indulgence plénière. La condition de prier aux intentions du Souverain Pontife est pleinement remplie si l'on récite à son intention un *Notre Père* et un *Je vous salue Marie*. Une seule indulgence plénière peut être obtenue à chaque jour. ».

J'espère que ces quelques précisions apporteront un peu de lumière sur cette question des indulgences.

Christian Clément
Chancelier

Référence : Vie diocésaine, Chancellerie, no 1, 28 janvier 2009

³ Catéchisme de l'Église catholique, Mame-Librairie Éditrice Vaticane, 1992, # 1472.

⁴ Code de droit canonique, c. 993.

⁵ *Indulgentiarum Doctrina*, Normes # 5.

⁶ Ibid. Normes # 7.

⁷ Ibid. Normes # 8-10

